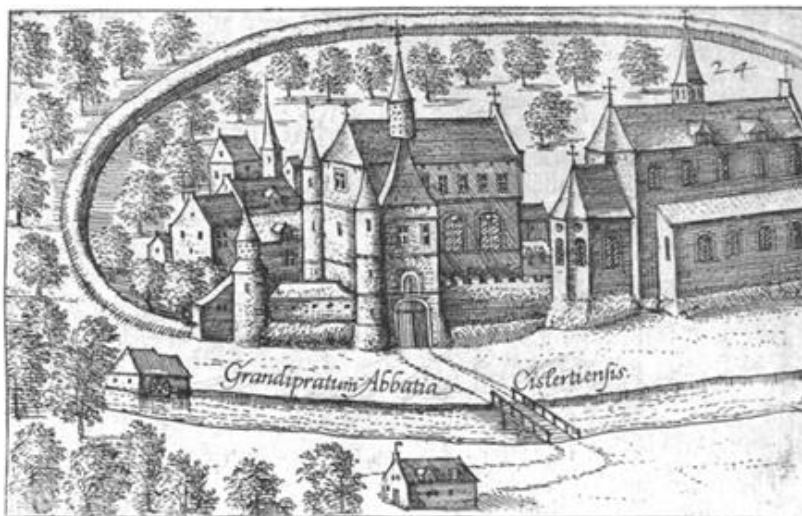


Grandpré et autres abbayes...

L'histoire de Wierde est intimement mêlée à celle des deux abbayes de la région, Géronsart, on l'a vu, et surtout Grandpré. L'abbaye de Grandpré est fondée l'an 1231 de l'Incarnation du Seigneur, en la fête de l'Assomption de la Sainte Vierge par Marguerite, comtesse de Vianden. Elle dispose des biens qu'avait affectés à cette fin son frère Philippe de Courtenay, comte de Namur, mort à la croisade du roi Louis VIII contre les cathares. L'intention de fonder une maison à Grandpré et de lui donner des terres à Wierde était antérieure : dès 1220, le comte Philippe II avait confirmé la donation à la future abbaye par Ermengarde, veuve de Godefroid de Wierde, et par sa fille Ida, des biens qu'elles y possédaient.

La nouvelle abbaye est une émanation de la grande abbaye de Villers, qui compte alors quatre cents religieux. Douze moines et un abbé envoyés par l'abbé Guillaume sont donc reçus le 11 août à Namur par le clergé et le peuple ; ils sont accueillis avec grande ferveur et conduits en procession au lieu de leur installation. Villers possède d'ailleurs déjà une grange à Grandpré, avec celles de Tronquoy à Wierde et celle de Borsu à Gesves. Le premier abbé de Grandpré, Jean est de noble famille ; la tradition veut qu'au jour de son adoubement de chevalier, il ait déposé le baudrier pour venir à Villers revêtir la bure blanche des moines. Jean meurt en 1240 et Gérard lui succède.

Les litiges ne vont pas tarder. Dès juin 1224, les habitants de Wierde s'opposent aux religieux, entendant faire valoir leurs droits dans les bois appartenant à l'abbaye. Denis, bailli du comte de Namur, charge les sires de Moriamez et de Noville de juger l'affaire : ils donnent tort aux habitants. Ce jugement a une autre importance : c'est le premier de notre histoire où un des juges, Reugo de Noville, est un chevalier non noble. Curieusement, il figure dans une copie datée de 1477, que le copiste a fait précéder de ces mots : *Trouvé eu ung vieu papier commenchant à pourir comme d'une sentence rendue contre ceulx de Wierde*. D'autres conflits de même nature doivent être jugés, impliquant des nobles et non seulement des manants.



Abbaye de Grandpré, J.-B. GRAMAYE, *Les délices du Pays de Namur*, 1607.

Grandpré se constitue ainsi rapidement un vaste domaine foncier, éparpillé dans tout le Condroz. Dès sa fondation, l'abbaye possède à Wierde la grange de Tronquoy et la ferme de Montigny. Ces biens s'accroissent ensuite, au fil des libéralités et des échanges. Les droits de Grandpré à Wierde sont décrits dans une charte de 1283 qui fera référence des siècles durant. Elle est ainsi reprise dans une « information » du 16 avril 1679. Il est rappelé que l'abbaye a droit de haute justice sur les alleux de Wierde, qu'elle y perçoit les redevances personnelles. Chaque exploitant doit verser sa part, et l'on découvre dans ce document le nom de lieux-dits wierdois aujourd'hui disparus : Aux Miniers, Fadée, Bois de Fagne, Bois de Pierre. Les droits de l'abbaye sont ceux d'un seigneur foncier à part entière : ils comprennent le droit de chasse avec chiens et cors de chasse ; au XVIII^e siècle, les domestiques et les invités de l'abbé participeront aux parties de chasse. En 1272, à la sainte Madeleine, l'abbaye acquiert de Jean de Bomal, moyennant un échange de biens, le moulin du Tronquoy. Ce moulin à eau sera au fil des siècles l'un des lieux les plus fréquentés du village ; il est planté en aval de deux grands étangs aujourd'hui disparus, à hauteur du trou des nutons ; ces étangs figurent encore sur les cartes du XIX^e siècle et leur emplacement, comme la digue de retenue, restent bien visibles aujourd'hui. Les manants de Wierde, Montigny, Sart-Bernard, Waing (Wez) et Monceau (Faulx) ont l'obligation de moudre leur grain au moulin de Wierde et nulle part ailleurs, sous peine d'une amende de 5 sols ; un meunier assermenté est chargé de percevoir les droits de mouture et de les reverser à l'abbaye. *Et s'il advenait que le dit mollin ardist (brûle) ou évist (soit inondé) les dis monnans devroient aller a mollin de Grandpreit, dedans l'abbaye.*



Détail de Ferraris (1777), le moulin et les étangs de retenue.

La même année, le 17 juillet, un jugement est rendu en faveur de l'abbaye contre les prétentions d'un certain Ernoul Tichebaus, qui prétend avoir des droits dans les bois de Grandpré. Le bailli et maire de Namur, un nommé Robert Bonechose, se déplace pour la circonstance, de même que le prévôt de Poilvache et même un chanoine et chantre de Saint-Aubain : *Nos faisons à savoir à tos ke nos fumes presens à Wierdre le dimanche devant la*

Magdeleine, proclame le jugement. Sont aussi présents Allisandre, maire de Wierde et Watiers, chapelain de Wierde.

Une dernière acquisition, le 14 décembre 1375, assure à Grandpré *le manoir situé près du moustier de Wierde, avec le jardin et les autres dépendances, plus un bonnier de pré devant le dit manoir*. L'arrangement est conclu entre l'abbé Gérard et Renier de Wierde, moyennant la cession d'une série de rentes qu'ils se partageaient jusque-là à Faux, Wierde et Sart-Bernard. Le comte de Namur donne à l'échange son accord, car ces rentes sont tenues de lui au titre de fiefs.

Grandpré et Géronsart ne sont pas les seules abbayes liées à l'histoire wierdoise, ni même les premières. Dès 1127, le comte Godefroid et la comtesse Ermesinde acquièrent de Richard de Wierde trente bonniers d'alleu à Sart-Bernard, dont ils gratifient les religieux de l'abbaye de Floreffe. Richard, de son côté, leur cède l'église dédiée à saint Denis, les droits d'usage et de pâturage dans les bois avoisinants, et abandonne aux frères qui s'établiraient en ce lieu l'exercice de la justice à l'égard des malfaiteurs. En 1250, Marie, mère de feu Henri de Dampierre, remet à l'abbaye de Salzennes des biens de son fils à Wierde.

À côté des abbayes, un nouveau grand propriétaire s'impose dès la fin du XIII^e siècle, qui va acquérir des biens à Wierde et aux environs, comme d'ailleurs un peu partout dans le comté, accumulant un patrimoine foncier important, 500 hectares environ en moins d'un siècle : c'est le Grand Hôpital de Namur, *l'Hospital des povres ki siet a Namur au piet de nostre chastel*⁴, comme dit le comte Guy de Dampierre dans une première donation de 1273. Les inventaires des biens de l'institution, ancêtre de notre C.P.A.S., les fameux « Poillu Papier » et « Grand Papier », donnent le détail de son patrimoine aux environs de Wierde.

À Mont-Sainte-Marie, quatre locataires différents exploitent 40 bonniers de terre, 3 de prés et 5 de bois, les plus importants étant Ernoul Boseal et Pirlot d'Andenne. À Wez, l'Hôpital loue la ferme, une maison, des bois et prés, et jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, son mambour (gestionnaire) paiera à l'abbaye de Grandpré, qui en détient la seigneurie, une redevance en nature de 30 muids et un setier d'épeautre. Mais c'est à Basseilles que le Grand Hôpital possède le plus vaste domaine et c'est d'ailleurs de loin le plus important de ses biens : Jean le Keux, maître du lieu, exploite 114 bonniers de terre, 7 de prés et 9 de bois ; on peut estimer cette superficie à environ 108 hectares, ce qui est considérable en un temps où le patrimoine foncier était très morcelé. Notons au passage que les comptes de l'Hôpital sont alors tenus par *Henri de Wierde comis et establis par ms. Le Maieur et le eschevins de Namur receveur d'y celui*.